

**Exemple d'attestation « indirecte » de l'expert-comptable
(niveau modéré)**

**Sur la pointe des fonds détenus au titre de certaines activités²
visées à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970**

Exemple de contexte (Ce contexte est un exemple qui n'est pas à reproduire dans le rapport. Il est fourni pour illustrer la rédaction de l'exemple de rapport qui suit. Tout autre contexte donnera lieu à la rédaction d'un rapport différent, adapté à la situation.)

- l'expert-comptable n'a pas contribué à l'élaboration de l'information faisant l'objet de l'attestation,
- le document annexé¹, présentant le montant maximal des fonds détenus au titre des activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce *et/ou* gestion immobilière *et/ou* syndic de copropriété au cours de la période du 1^{er} janvier X au 31 décembre X, a été établi par la direction de l'entité sous sa responsabilité,
- l'attestation porte sur une information qui n'apparaît pas distinctement à la lecture des comptes annuels,
- des diligences particulières sont nécessaires pour être en mesure d'attester, selon le niveau d'assurance retenu, la pointe des fonds détenus.

Exemple de rapport

A l'attention de représentant légal de l'entité

Attestation portant sur la pointe des fonds détenus au titre des activités de

.....

Choix ➔ [(préciser) transactions sur immeubles et fonds de commerce [et/ou] gestion immobilière [et/ou] syndic de copropriété]
pour la période du 1^{er} janvier X au 31 décembre X de l'entité

En notre qualité d'expert-comptable de votre entité

(indiquer ici la forme juridique de l'entité : société...)

et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur la pointe des fonds détenus au titre des activités de

.....

[(préciser) transactions sur immeubles et fonds de commerce [et/ou] gestion immobilière [et/ou] syndic de copropriété],
pour la période du 1^{er} janvier X au 31 décembre X.

Le montant maximal des fonds détenus au titre des activités de

.....

[(préciser) transactions sur immeubles et fonds de commerce [et/ou] gestion immobilière [et/ou] syndic de copropriété]

a été établi sous la responsabilité de

(préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit l'information concernée)

de votre entité

(préciser le nom de l'entité).

¹ Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière et syndic de copropriété

² Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière et syndic de copropriété

Il nous appartient d'attester :

- la concordance du montant maximal des fonds :

(Selon le cas)

Choix

- Pour l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, entre les relevés bancaires du compte séquestre et la balance des soldes de fin de mois du registre répertoire ;
- [et/ou]**
- Pour les activités de gestion immobilière, avec les états de pointe issus de la comptabilité mandants (*logiciel métier ou autres*) [(ou à défaut) le cumul quotidien des soldes de trésorerie bancaire] ;
- [et/ou]**
- Pour les activités de syndic de copropriété, avec les états de pointe issus de la comptabilité mandants (*logiciel métier ou autres*) [(ou à défaut) le cumul quotidien des soldes de trésorerie bancaire].

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques.

Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

Compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives à certaines opérations portant sur les transactions sur immeubles et fonds de commerce, la gestion immobilière et le syndic de copropriété, et de notre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par votre entité sur ces opérations en qualité de mandataire, nous avons mené les diligences suivantes pour être en mesure d'établir la présente attestation :

(Selon le cas)

Choix

Pour l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce :

- vérification de la concordance entre les relevés bancaires du compte séquestre sur la période couverte par l'attestation et les balances de soldes de fin de mois du registre répertoire (ou à défaut tout autre support permettant le suivi des fonds mandants)
- contrôle arithmétique et apurement des états de rapprochement bancaire du compte séquestre du mois de la pointe de trésorerie et de la fin de la période couverte par l'attestation ;
- à partir des éléments et diligences ci-dessus, validation du montant maximal des fonds détenus au titre de l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, communiqué par l'entité, au cours de la période concernée.

[Et/ou]

Pour les activités de gestion immobilière [et/ou] syndic de copropriété :

- validation, à partir des états de pointe informatique calculés au jour le jour par le logiciel métier [(à défaut) l'état quotidien des positions bancaires consolidées], du montant maximal des fonds détenus au titre des activités de gestion immobilière [et/ou] de syndic de copropriété, communiqué par l'entité ;
- vérification, à la fin de la période couverte par l'attestation, de la cohérence entre l'état de pointe et la balance issus du logiciel métier.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant de la pointe des fonds détenus au titre des activités de :

Choix

- transactions sur immeubles et fonds de commerce s'élevant à € au (date) ;
- [et/ou] gestion immobilière s'élevant à € au (date) ;
- [et/ou] syndic de copropriété s'élevant à € au (date)

pour la période du 1^{er} janvier X au 31 décembre X, tel qu'indiqué dans votre déclaration ci-jointe.

Lieu, date et signature de la structure d'exercice professionnel et de l'expert-comptable

[Le cas échéant, au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation]^{3, 4}

³ Si nécessaire, ajouter « Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins ».

⁴ Si nécessaire, ajouter « Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins ».